

# Les descendants de Sulpice



## Jean Berger - Jeanne Lallemand

contrat de mariage en date du 28 avril 1692  
Jean (fils d'Antoine et de Catherine Pauperet)  
Jeanne (fille de Jean et de Marie Morin)

AD 36 - 2E\_1243



Furent présents en leurs personnes hon-  
este personne Jean Berger fils de Antoine  
Berger marchand demeurant en cette ville  
de Châteauroux, paroisse de Saint Chris-  
tophe, et honeste femme Catherine Pauperet  
ses père et mère, pour luy d'une part,

et honeste fille Jeanne Lallemant fille de  
deffunt prudent homme Jean Lallemant et  
honeste femme Marye Morin ses père et  
mère demeurant en cette ditte ville, paroisse  
de Saint Denis, pour elle d'autre part, ...

Lesquelles partyes, certaines, ont fait et font  
entre elles les accords, traités et conventions  
de mariage qui s'ensuivent, c'est a savoir  
que ledit Jean Berger, de l'advis, vouloir et  
conseil de honeste femme Magdeleine  
Alablanche veuve de deffunt prudent homme  
Jacques Pauperet son ayeule maternelle, An-  
toine Berger son frère germain, Michel Perot  
son beaufrère a cause de Gabrielle Berger sa  
femme, icelle Gabrielle Berger sa sœur,  
Anne, Marye, Marguerite, Geneviève Berger,  
ses sœurs, prudent homme Pierre Pauperet  
son oncle maternelle, Françoise Pauperet  
son cousin germain, honete femme Catherine  
Hubert sa tante à cause de prudent homme  
Pierre Pauperet son mary, ...

... / ...















